



Décembre 2019

Note d'information Nouvelle Démarche Charte et Boviwell

L'évolution du dispositif Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) est le fruit d'une réflexion de plus de 3 années qui s'est nourri de nombreux travaux et des orientations des plans de filières lait et viande. Le séminaire des présidents de la CBPE du 23 mai dernier, nous a permis de présenter la vision commune, qui s'est précisée au cours des mois suivants.

Ainsi, la démarche Charte sera le socle de base pour les éleveurs laitiers, incluant un diagnostic d'évaluation du bien-être animal.

La filière viande appuie pour sa part sa stratégie sur le Label Rouge, incluant également un diagnostic bien-être. Elle n'utilisera plus la Charte en 2020.

Le thème du bien-être devient le trait d'union entre nos deux filières.

Éléments de contexte :

Pour rappel en 2016, des travaux précurseurs de la révision de la CBPE ont été initiés collectivement par le CNIEL, la CNE et Interbev. Les conclusions des études, en particulier celles réalisées par SOFRA et Certis, ont permis d'identifier l'enjeu du nouveau positionnement des filières par rapport aux garanties à apporter aux consommateurs et à la société vis-à-vis des pratiques d'élevage. Elles ont contribué à fixer précisément les objectifs à atteindre pour que la nouvelle démarche soit en phase avec les attentes de la société et des filières.

En 2017, les Etats Généraux de l'Alimentation, dont l'un des objectifs forts est la promotion d'une alimentation saine, de qualité, durable, accessible à tous et respectueuse du bien-être animal, ont consolidé l'objectif de la nouvelle démarche. Dans ce cadre, les filières lait et viande se sont engagées dans l'élaboration de plans-filière et dans la définition des démarches de Responsabilité Sociétale des filières.

Chacune des filières, dans le cadre interprofessionnel, a alors élaboré une stratégie à 5 ans en termes d'objectifs de progrès, de segmentation de l'offre et de communication. Ces stratégies induisent la nécessité de développer puis de déployer des outils (diagnostics, mesures, base de données) porteurs des engagements des éleveurs et des autres maillons des filières en réponse aux enjeux sociétaux.

Le travail mis en place dans chacune des interprofessions, a abouti à des stratégies différentes :

- Dans la filière viande bovine, la segmentation sera simplifiée pour le consommateur et fondée sur deux offres claires et reconnues : d'une part, le segment Viande Bovine Française, garantissant l'origine France et en conséquence des viandes produites selon le haut niveau de réglementation nationale ; et de l'autre, le Label Rouge, portant les enjeux d'une viande sociétale, en cohérence avec le [PACTE](#) mis en place depuis février 2017 au sein d'Interbev.

Cette viande Label Rouge assure au consommateur une plus haute qualité organoleptique et le respect de considérations sociétales supérieures.

- La filière laitière s'est engagée à créer le socle de référence « France, Terre de Lait » pour tous les produits laitiers et à déployer une démarche de responsabilité sociétale (dit « RS filière »). Le socle « France, Terre de lait » doit permettre notamment de démontrer le respect du bien-être animal et le respect des engagements environnementaux, pour tous les acteurs de la filière. La CBPE est l'outil de déploiement et de réassurance de la filière vis-à-vis de ses engagements. Les démarches de segmentation s'appuient sur ce socle de référence.

L'évolution des démarches de bonnes pratiques dans ce contexte :

En cohérence avec ces plans de filières élaborés au sein de chaque interprofession, les démarches de bonnes pratiques applicables dans les exploitations bovines évoluent :

En viande bovine :

- La stratégie de la filière bovin-viande induit le passage d'une logique de visites menant à l'adhésion CBPE, comme réalisé jusqu'à présent, à une orientation des exploitations allaitantes en qualification Label Rouge, qui constituera le support de reconnaissance de pratiques supérieures à destination des consommateurs recherchant une viande de qualité et « sociétale ».
- Les Conditions de productions communes (CPC) du Label Rouge progressent : pour répondre à l'enjeu d'une alimentation de qualité et aux enjeux du bien-être animal, un diagnostic de bien-être animal devra avoir été validé avec un niveau minimal « supérieur ».
- Les nouvelles CPC Label Rouge incluront également une alimentation des animaux sans OGM, un niveau d'autonomie alimentaire des exploitations de 80%, des conditions encadrées lors de la manipulation des animaux (castration, écornage/ébourgeonnage, traitements antibiotiques...), un chargement maximal ...
- Un éleveur allaitant qui souhaiterait s'évaluer au niveau du bien-être animal, pourra également faire ce diagnostic indépendamment d'une obligation éventuelle de qualification de l'exploitation en Label Rouge.

En secteur laitier :

- La Nouvelle Démarche « Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage » reste le socle de référence pour tous les éleveurs laitiers « France, Terre de lait ». Elle sera composée de 7 chapitres révisés (Alimentation, Environnement, Bien-Etre Animal, Santé, Traçabilité, Durabilité Sociale, Qualité du Lait), avec de nouveaux critères correspondant aux objectifs de progrès définis par la filière laitière. (Les réflexions conduites pendant l'été par les maîtres d'œuvre régionaux ont contribué à la construction de ces nouveaux chapitres. Elles ont alimenté le débat technique au niveau de la filière laitière)
- Elle sera aussi, le support de déploiement de l'évaluation du bien-être animal, telle que définie en interprofession. Pour rappel, la filière s'est engagée à auditer 100 % des élevages laitiers d'ici 2023.

Les deux secteurs de production, lait et bovin-viande, ont la volonté de **partager le même outil de diagnostic bien-être animal** et ont retenu l'outil Boviwell, élaboré par Moy Park et éprouvé sur déjà plus de 1500 exploitations. Une version 3 de ce diagnostic Boviwell est actuellement en cours de finalisation pour inclure les travaux menés en interprofessions sur la définition des indicateurs du bien-être animal. Cette nouvelle version sera celle déployée dans les élevages bovins en France.

Le déploiement de la Nouvelle démarche « Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage » et de Boviwell sur l'année 2020 :

Une application informatisée et une base de données nationale seront développées pour faciliter le déploiement des diagnostics. Selon l'élevage audité, cette application fournira aux techniciens du réseau charte, accès :

- Au module d'évaluation du bien-être animal (Boviwell) pour les élevages allaitants
- A la nouvelle version de la CBPE, incluant le diagnostic du bien-être animal (Boviwell) pour les élevages laitiers

Dans le cadre des travaux, nous veillerons à permettre aux organismes, OPAV, qui le souhaitent de saisir les visites à partir de leur interface propre. L'objectif est de centraliser toutes les informations dans une seule base de données.

La Nouvelle Démarche Charte sera déployée en 2020 auprès des exploitations laitières, prenant progressivement le relais de la version 2012.

Le diagnostic Boviwell sera lui déployé dans une première phase, d'une durée de 6 mois environ, sous EXCEL, et une base de données provisoire permettra de stocker au niveau national les diagnostics réalisés, que ce soit en exploitations bovins-viande ou laitières.

L'application permettra de saisir les visites directement en élevage (Cela implique que les organismes agréés à réaliser des visites s'équipent de support informatique à la charge des structures), de suivre les élevages à revisiter ainsi que d'obtenir des statistiques. Elle sera accessible à toutes les structures et tous les techniciens agréés.

Le déploiement de ces nouvelles démarches comprendra également :

- Des documents décrivant les diagnostics à destination, des éleveurs et des techniciens,
- Un document relatif aux conditions de réalisation (« guide du technicien », précisant toutes les modalités et explicitant les méthodes d'évaluation des pratiques)
- Des supports de communication pour la valorisation des pratiques de l'élevage, à destination des consommateurs et citoyens.

En viande bovine :

Pour les exploitations déjà qualifiées, le lancement du déploiement dans les élevages des nouvelles conditions de productions Label Rouge avec l'intégration du diagnostic Boviwell se fera à l'occasion du rendez-vous annuel de qualification avec l'OP ou l'ODG. La filière a pour objectif premier un déploiement de ces nouvelles conditions de production avec diagnostic Boviwell dans les 15 000 exploitations déjà qualifiées Label Rouge sur les trois années à venir.

Les exploitations non qualifiées Label Rouge, pourront dès validation des nouvelles conditions de productions communes en 2020 avoir une visite incluant le nouveau dispositif.

En secteur laitier :

Pour les élevages laitiers, deux phases sont à distinguer :

- 1^{er} semestre 2020 : réalisation de l'audit sur le bien-être animal, lors de la visite de renouvellement de la charte des bonnes pratiques selon la version de 2012 (et ce jusqu'à la livraison de l'application pour la nouvelle démarche).

- 2nd semestre 2020 : utilisation de l'application pour la réalisation de la visite de renouvellement des exploitations dans la Charte des bonnes pratiques.

Afin d'assurer la qualité du travail des techniciens, leur formation sera renforcée. La formation à Boviwell durera de 1 à 2 jours et la formation sur les autres chapitres de la Nouvelle Démarche, spécifiques aux producteurs de lait, durera un jour supplémentaire.

Dès lors que suffisamment de formateurs auront été formés, des sessions seront prochainement proposées aux techniciens du réseau charte sur l'évaluation du bien-être animal.

La formation des techniciens qui réaliseront les visites avec la nouvelle application dans le cadre de la future démarche se fera à partir de l'été 2020.

Le système qualité de la Nouvelle démarche ne sera pas opérationnel à la sortie des outils prévus début 2020. La nouvelle démarche demandant un fort engagement des acteurs terrains pour l'acquisition du contenu mais aussi des outils, et le système qualité étant garant de la solidité du dispositif et de son bon fonctionnement ; la gouvernance a jugé opportun que l'année 2020 soit celle de la montée en compétence des acteurs déployant le dispositif d'une part et celle de la construction sur le système qualité d'autre part. Par conséquent, la gouvernance actuelle a décidé de privilégier des audits internes et les audits documentaires sur l'année de transition 2020.

Une mise en œuvre de la démarche par une gouvernance commune lait-viande :

La CNE, le CNIEL et INTERBEV ont pour ambition de promouvoir cette stratégie, et souhaitent donc constituer une gouvernance commune entourant ces outils et assurant leur bon déploiement sur les exploitations bovines françaises, ainsi que la communication et la valorisation des pratiques en élevages auprès du grand public.